

Cliquez, c'est livré !

un service de réservation de documents ouvert à tous !

Bibliothèque départementale d'Indre-et-Loire

Présentation :

A compter du 10 juin 2024, les tourangeaux et tourangelles pourront réserver un document appartenant à la bibliothèque départementale d'Indre-et-Loire et le faire livrer dans une des bibliothèques municipales ou intercommunales partenaires.

Retrouvez l'ensemble de notre catalogue en ligne sur le site <https://bibliotheque.touraine.fr>

FOIRE AUX QUESTIONS LECTEURS

Puis-je réserver un document appartenant à la bibliothèque départementale ?

Oui, à condition d'être inscrit dans une bibliothèques partenaires. Retrouvez la liste des bibliothèques partenaires sur <https://bibliotheque.touraine.fr/bibliotheques-carte>

Les conditions d'inscription et d'emprunt sont spécifiques à chaque bibliothèque. Certaines sont gratuites, d'autres non (en revanche, l'entrée et la consultation sur place sont libres et gratuites dans toutes les bibliothèques publiques de France). Vous pouvez vous renseigner en contactant directement la bibliothèque de votre choix.

Attention, les bibliothèques des grandes communes de la Métropole de Tours ne font pas partie de ce dispositif (Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Avertin, Chambray-les-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche)

Comment dois-je procéder pour réserver un document de la bibliothèque départementale ?

Inscrivez-vous en ligne sur le site <https://bibliotheque.touraine.fr> en cliquant sur « Connexion/inscription » > « S'inscrire (particuliers uniquement) »

Un formulaire est à remplir en y indiquant vos nom, prénom, téléphone, mail, date de naissance et votre bibliothèque de lieu de retrait. Vous devrez déterminer un mot de passe pour accéder à votre compte.

Attention : Si vous êtes déjà lecteurs dans [une des bibliothèques de la CCTVI](#), il vous faudra veiller à utiliser une autre adresse mail.

Je ne suis pas encore inscrit dans une bibliothèque partenaire, puis-je tout de même m'inscrire sur bibliotheque.touraine.fr ?

Oui. Vous avez ensuite un délai de 15 jours pour vous inscrire dans la bibliothèque partenaire de votre choix après votre inscription en ligne sur notre site <https://bibliotheque.touraine.fr>

Je suis inscrit dans plusieurs bibliothèques du département, comment dois-je procéder ?

Chaque compte est rattaché à une seule bibliothèque. Si vous souhaitez vous faire livrer dans différentes bibliothèques, vous devez créer plusieurs comptes.

Un enfant de moins de 18 ans peut-il s'inscrire ?

Oui, un enfant peut s'inscrire au service. Il doit avoir sa propre adresse mail et aura ses propres identifiants. La date de naissance doit être renseignée. Concernant la réservation de documents physiques, il n'y a pas de restrictions. A la remise du document, le bibliothécaire pourra éventuellement refuser de prêter le document à l'enfant, s'il considère qu'il n'est pas approprié à l'âge du lecteur. Pour accéder aux documents numériques, l'enfant devra cliquer sur « *Mes ressources numériques* ». S'il a moins de 12 ans, il pourra naviguer uniquement sur l'espace enfant sécurisé de Nom@de.

Combien de réservations puis-je effectuer ?

Vous pouvez réserver simultanément **jusqu'à 10 documents** : livres (hors lot de documents), magazines, CD et DVD.

Attention, certaines bibliothèques prêtent moins de documents simultanément. Les conditions de prêt dépendent de chaque bibliothèque. Vous pouvez vous renseigner en contactant directement la bibliothèque de votre choix.

En combien de temps serai-je livré ?

Nous ne nous engageons pas sur un délai minimal de livraison. Les délais peuvent être plus longs si le document est en prêt dans une autre bibliothèque du département. Sachez néanmoins que les livraisons dans les différentes bibliothèques du département ont lieu tous les 15 jours.

Comment saurai-je si mon document est arrivé ?

Lorsque le document aura été traité par la bibliothèque départementale, un mail vous sera envoyé. Dès lors, le document sera livré sous 48 heures dans la commune. La réception du document par la bibliothèque peut rallonger ce délai. N'hésitez pas à contacter votre bibliothèque qui vous confirmera qu'il est bien disponible.

Sur votre compte sur <https://bibliotheque.touraine.fr> dans l'onglet < « Mes réservations », vous retrouverez aussi l'ensemble de vos réservations et leurs statuts : « En attente » ou « Votre réservation a été traitée et vous sera prochainement livrée ».

Comment de temps puis-je emprunter les documents ?

Les conditions de prêt applicables sont celles de votre bibliothèque de rattachement. C'est elle qui vous précisera le nombre de documents empruntables simultanément et la durée d'emprunt.

J'ai réservé un document mais finalement, je souhaite annuler cette réservation. Comment faire ?

Vous avez la possibilité de supprimer votre réservation tant qu'elle n'est pas traitée dans l'onglet >Mon compte >Mes réservations. Il vous suffit de cliquer sur le bouton <SUPPRIMER>.

Une fois la réservation traitée, le bouton <SUPPRIMER> disparaît et vous n'avez plus la possibilité de supprimer la réservation. Vous pouvez toutefois nous en faire la demande en nous écrivant à l'adresse suivante : direction-lecture@departement-touraine.fr

Je ne trouve pas le document que je cherche. Puis-je faire une suggestion d'achat ?

Oui, sur notre site <https://bibliotheque.touraine.fr> vous avez la possibilité de déposer des suggestions d'achat. Les documents seront achetés s'ils répondent aux critères de notre politique documentaire. Quelle que soit notre décision, une réponse vous sera apportée.

Puis-je accéder également aux documents numériques Nom@de ?

Oui, vous avez également accès aux documents en ligne Nom@de.

Vous pouvez consulter 2 films, 3 livres, 15 magazines et 31 quotidiens par mois. Les modules d'autoformation et le soutien scolaire sont en accès illimité.

Pour accéder à Nom@de, il suffit de vous connecter avec vos identifiants sur notre site <https://bibliotheque.touraine.fr> et de cliquer dans l'onglet < « Mes ressources numériques ». Vous retrouvez également tous les documents numériques dans notre catalogue en ligne, en recherche simple ou avancée.

Attention : les bibliothèques de Betz-le-château, Chambon, Chanceaux-sur-choisille, Charnizay, Le Grand pressigny, Noizay, Vernou, Saint Flovier, Villeloin-Coulanger ne proposent pas l'accès aux ressources numériques.

Si vous êtes lecteurs dans [une des bibliothèques de la CCTVI](#), vous continuez à consulter les ressources numériques directement sur nomade.mediatheques.fr

Je suis déjà inscrit sur Nomade.mediatheques.fr, puis-je continuer à m'y connecter ?

Oui, je peux m'y connecter directement jusqu'au 15 septembre 2024. A compter du 16 septembre 2024, mon compte sur le site nomade.mediatheques.fr sera désactivé. Pour accéder aux ressources numériques, je devrai me réinscrire sur le site bibliotheque.touraine.fr.

Attention, cela ne concerne pas les bibliothèques de Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours, Montlouis-sur-Loire, La Riche, Tours et le réseau Chinon-Vienne-Loire. Pour ces bibliothèques l'accès aux ressources numériques Nom@de se fait directement via leurs sites.